



L'atelier se déroule à :
la Maison de Quartier – Rol Tanguy

ATELIER 2 : La ville et l'environnement

COMPTE RENDU
DE LA SECONDE REUNION DE TRAVAIL
- 31 Mars 2010 –

Monsieur LAVAL ouvre la séance de travail et remercie les participants de leur présence. Il donne ensuite la parole à l'agence ETIK-PRESSE chargée d'animer la réunion de ce soir.

Monsieur FILIOL demande aux participants s'ils ont pu prendre connaissance du compte-rendu de la réunion précédente et invite ceux qui n'ont pas reçu ce compte rendu à s'identifier auprès de Monsieur UGON. Puis il propose de recueillir les observations sur ce compte-rendu et de faire un bilan du retour des services avant de passer aux propositions concernant les thèmes à traiter au cours de cet atelier.

Validation du compte-rendu :

2.2. Conserver le maximum d'espaces verts possibles dans le futur projet d'aménagement des Groues.

Une personne estime que le terme « maximum » n'est pas assez précis : il s'agissait de demander un minimum de 15 ha. L'action est donc précisée.

2.9. Considérer comme prioritaire pour tout ce qui concerne la gestion de l'eau, le critère de bien commun.

Il est précisé que lors du renouvellement de la concession de l'usine de traitement d'eau de la Chapelle St Mesmin, il serait en conséquence souhaitable que la ville se prononce en faveur de son retour dans le service public.

2.23 Convaincre les habitants de la Petite Espère de rétrocéder le tennis, le square et les égouts de la zone à la ville.

Un participant souhaite pour ce qui concerne les égouts que des mesures soient prises pour éviter la mise en charge de la Chillesse qui aurait des conséquences catastrophiques à la Petite Espère.

Un participant a transmis par mail de nouvelles propositions concernant la gestion de l'eau. Elles sont présentées devant tous les participants.

- 2.24 Améliorer la connaissance des Stéoruellans sur la qualité des cours d'eau de la commune.
- 2.25 Réaliser des aménagements afin d'éviter que les eaux de pluie ne soient pas directement rejetées dans la Loire (rétention d'eau à la parcelle pour les constructions neuves, construction de bassins de rétention adaptés...)
- 2.26 Eviter le gaspillage d'eau potable en sensibilisant les habitants et en utilisant l'eau des bassins de rétention pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage des voiries...

Retour sur les propositions :

Les 23 propositions formulées lors de la précédente session ont toutes été examinées par les services :

- aucune n'est jugée infaisable
- une est considérée comme déjà faite (elle peut cependant être développée).
- 5 sont déjà engagées ou en cours.
- 4 sont faisables tout de suite
- 6 sont faisables à terme
- 7 nécessitent d'être étudiées :

2.1. Conserver les terres agricoles de la commune pour en faire des espaces de culture biologiques ou des jardins partagés.

Les services attirent l'attention des participants sur la nécessité, pour y parvenir, d'ouvrir une négociation avec les propriétaires et les partenaires.

2.8. Limiter l'imperméabilisation des sols (notamment en recouvrant les trottoirs d'une matière perméable, qui ne gêne pas les déplacements des personnes à mobilité réduite).

Les services font valoir que cette question ne se pose pas seulement pour les trottoirs, et que les solutions techniques ne sont pas évidentes.

2.10. Diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la ville.

Les services mettent en évidence la complexité d'une telle étude concernant plusieurs communes et ne pouvant pas donner de solutions peu coûteuses.

2.13. Conserver les forages existants et lancer une réflexion sur les utilisateurs possible de l'eau.

Une telle proposition présente des aspects techniques et juridiques complexes. Toutefois la gestion du stade d'Alleville s'inscrit dans une véritable démarche de développement durable, notamment en évitant les gaspillages d'eau.

2.21. Faire adhérer la ville au pacte des Maires.

Tout engagement à réduire les émissions de CO₂ nécessite de les évaluer et de les analyser, ce qui représente un travail complexe.

2.22. Installer des canisites avec une signalisation explicite lorsque cela est possible.

L'expérience a déjà été menée et n'a pas été concluante. Diverses pistes sont à explorer pour résoudre la pollution des déjections canines.

Monsieur LESPERRIER du cabinet ETIK-PRESSE propose ensuite de passer aux propositions en rappelant les règles de prise de parole : lever la main et assortir ses interventions de propositions.

Réduire les déchets.

2.27. Créer des actions de sensibilisation pour réduire le courrier publicitaire.

Exemple :

- Demander à l'Agglo d'étudier une taxation de ce courrier.
- Mettre des autocollants "stop pub" à la disposition des habitants.
- Organiser des retours groupés à l'expéditeur.

2.28. Créer des actions de sensibilisation permettant de limiter la publicité dans les boîtes aux lettres.

Remarque : cette action pourrait partiellement être réalisée par la diffusion des autocollants « Stop Pub ».

2.29. Disposer des poubelles près des colonnes à verre pour récupérer les capsules.

2.30. Etudier, en partenariat avec l'Agglo, la mise en place d'une action permettant de réduire la quantité de courrier « non adressé » (pubs).

Remarque : la mise en place d'une taxe pourrait notamment être étudiée.

Sensibiliser les habitants

2.31. Installer en partenariat avec les grandes surfaces des bennes de collecte sélective à la sortie des grandes surfaces, afin d'encourager les utilisateurs à laisser sur place leurs emballages et ainsi mieux visualiser leurs déchets induits.

2.32. Inciter l'Agglo à développer les actions de sensibilisation à la réduction des déchets, notamment lors de la semaine des déchets.

2.33. Encourager l'Agglo à développer les postes d'ambassadeurs de tri pour pouvoir en profiter plus souvent dans les différents quartiers de Saint Jean de la Ruelle.

2.34. Sensibiliser les Stéoruellans sur les impacts environnementaux et financiers du courrier non adressé, afin de les encourager à afficher l'autocollant « Stop Pub ».

2.35. Organiser des visites de l'UTOM (Usine de Traitement des Ordures Ménagères) pour les habitants de Saint Jean de la Ruelle.

2.36. Mieux informer sur les modalités de fonctionnement de l'UTOM afin de mieux comprendre l'évolution de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Compostage et déchets verts

- 2.37.** Mettre en place un service à la déchetterie où les habitants peuvent recevoir du compost en échange de leurs déchets verts.
- 2.38.** Créer un service de ramassage des déchets verts pour les personnes à mobilité réduite.
- 2.39.** Inciter les habitants à revaloriser eux-mêmes leurs déchets verts en s'appuyant sur les bonnes pratiques de la Ville.
- 2.40.** Remarque : des journées portes ouvertes au service des espaces verts pourraient être organisées de façon récurrente.
- 2.41.** Etudier la mise à disposition d'un broyeur pour déchets verts à disposition des Stéoruellans, à la déchetterie par exemple.
- 2.42.** Encourager les habitants à s'organiser entre voisins pour aller déposer leurs déchets verts à la déchetterie.
- 2.43.** Etudier comment développer les actions de la Ville réalisées en partenariat avec l'association « Respire ».

Risques

- 2.44.** Créer un lien hypertexte sur le site Internet de la ville qui renverrait vers celui de Lig'air.
- 2.45.** Demander à Lig'air des points de mesure fixes sur Saint Jean de la Ruelle
- 2.46.** Favoriser la mise en œuvre d'une étude sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles de la ville.
- 2.47.** Organiser une table ronde avec RFF, SNCF, les entreprises et la préfecture pour étudier toutes les possibilités de développer le ferroutage à Saint Jean de la Ruelle.
- 2.48.** Sensibiliser les citoyens à l'impact écologique de la consommation des fruits et légumes hors saison.
- 2.49.** Etudier toutes les possibilités de réduire le nombre de camions de livraison en centre ville et d'assurer les livraisons par des modes de transports non polluants sur les derniers kilomètres.
- 2.50.** Améliorer l'information sur le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) et sur le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

2.51. Améliorer l'éclairage public pour le rendre moins consommateur d'énergie.

Remarque : un éclairage alimenté par panneaux solaires peut être mis en place pour les voies de cheminements doux.

2.52. Mettre en place un Plan de déplacement administratif (PDA) pour les agents de la mairie.

2.53. Se fixer des objectifs pour l'utilisation des énergies renouvelables.

2.54. Assurer un management environnemental du type ISO 14 000 pour les services de la ville.

2.55. Insérer des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés publics.

2.56. Donner les moyens humains aux services pour mettre en œuvre les propositions.

Propositions des élus

Avant de clore la dernière réunion de cet atelier, M. LAVAL présente les réflexions que les élus aimeraient apporter aux membres du Forum 21.

Monsieur l'adjoint au Maire remarque également qu'une partie d'entre elles recoupent celles que les citoyens ont formulées au cours de l'atelier.

2.57. Mettre en place progressivement une gestion différenciée des espaces verts.

2.58. Proposer un service de récupération des déchets verts en collaboration avec des communes volontaires.

2.59. Développer un parc de véhicules propres.

2.60. Augmenter l'offre de stationnement vélos.

2.61. Revoir le règlement de publicité de la commune afin de réduire la pollution visuelle et de limiter le nombre de panneaux publicitaires.

2.62. Maîtriser l'implantation des antennes sur la commune tout en étant vigilant sur les risques sanitaires liés aux champs électromagnétiques en lien avec les résultats du « Grenelle des ondes ».

2.63. Limiter les pertes d'eau potable et augmenter le rendement du réseau.

2.64. Remplacer les canalisations en plomb.

- 2.65.** Surveiller l’empreinte environnementale de l’eau ; en particulier la qualité des eaux rejetées.
- 2.66.** Utiliser des produits d’entretien écologiques dans l’ensemble des bâtiments municipaux (en commençant par ceux qui accueillent des enfants).
- 2.67.** Sécuriser les abords des écoles (organisation de pédibus etc...).
- 2.68.** Développer les pistes cyclables.
- 2.69.** Améliorer la propreté de la ville.
- 2.70.** Sensibiliser à la sécurité routière (développement d’un jeu à destination des enfants de Saint Jean de la Ruelle sur la sécurité routière).

Ces actions seront donc inscrites dans le programme Agenda 21.

Monsieur FILIOL remercie les personnes présentes pour leur participation et les informe qu’elles recevront les comptes-rendus et les retours des services et qu’une réunion plénière sera organisée avant l’été.